



## Guide des parents

### Camp de jour 2025



Municipalité de Charente

Du 23 juin au 08 août 2025

# Bienvenue

Bienvenue! Vous avez inscrit votre enfant au camp de jour de la municipalité de Charette. Nous vous remercions de votre confiance. Nous vous assurons qu'il passera des journées amusantes et mémorables. Notre équipe dynamique travaille fort pour offrir une programmation et une animation de qualité.

Tout au long de l'été, nous voulons que les jeunes vivent des expériences nouvelles qui favorisent l'esprit d'initiative et de créativité. De plus, nous voulons créer une ambiance de plaisir tout en favorisant des interactions dans le groupe.

Le camp de jour est un programme avec des animations, des jeux, des sorties, et non pas une garderie.

À tout moment, si vous avez des questions ou des commentaires, n'hésitez pas à entrer en contact avec nous. Que ce soit au sujet des activités, des sorties, d'un problème ou pour souligner un bon coup, il nous fera plaisir de vous écouter.

Au plaisir de faire vivre des expériences inoubliables à votre enfant!

## Fonctionnement général

**Date :** 23 juin au 8 août 2025 (*fermé le 24 juin et 1er juillet\**)  
**Fréquence :** Lundi au vendredi  
**Endroit :** Bâtisse des loisirs, situé au parc Francis-Bellerive au (265, rue Armand-A.-Samson)  
**Clientèle :** 5 à 12 ans (*les enfants de 5 ans doivent avoir fréquentés la maternelle*)

## Accueil

**Service de garde :** de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 17h30

**Camp de jour :** de 8h30 à 16h30

### Notes importantes :

- À son arrivée le matin, l'enfant devra avoir déjeuné.
- Prenez le temps d'informer les animateurs de votre arrivée.
- Un enfant malade doit rester à la maison.
- L'argent de poche n'est pas accepté au camp de jour.
- Toujours vérifier les mémos que les enfants rapporteront à la maison.
- Il est important de vérifier l'horaire sur la page Facebook du camp de jour pour arriver à temps lors des sorties.
- Si votre enfant a des poux, mentionnez-le au responsable afin d'éviter qu'ils se propagent.

## Horaire d'animation

Afin de débiter nos activités à l'heure prévue, nous vous demandons d'arriver pour 8h30.

7h30 à 8h30	→	Service de garde
8h30 à 9h00	→	Rassemblement
9h00 à 10h15	→	Activités
10h15 à 10h45	→	Collation
10h45 à 12h00	→	Activités
12h00 à 13h00	→	Dîner et jeux libres
13h00 à 15h00	→	Activités
15h00 à 15h30	→	Collation
15h30 à 16h30	→	Activités
16h30 à 17h30	→	Service de garde

Un minimum de 60 minutes d'activités physiques est prévu chaque jour afin de faire bouger votre enfant.

## À apporter chaque jour

Tous les jours, les enfants doivent avoir avec eux les objets suivants :

- Un sac à dos pour le rangement des effets personnels;
- Un chapeau ou une casquette;
- Une bouteille d'eau;
- De la crème solaire (prendre le temps d'en appliquer avant de partir);
- Espadrilles ou sandales fermées (les sandales de plage ne sont pas acceptées);
- Des vêtements de rechange et des vêtements chauds pour les journées fraîches;
- Par journée de grande chaleur, prévoir un costume de bain et une serviette;
- Un coussin pour la période de lecture.

Veuillez identifier clairement les biens appartenant à votre enfant.

## Repas

Quand la température le permettra, nous mangerons à l'extérieur. Dans le but de permettre aux enfants de manger tous en même temps et de profiter ensemble du temps de jeu libre pendant l'heure du lunch, nous demandons votre collaboration pour les consignes suivantes :

- Préparation d'un lunch froid ou d'un repas dans une bouteille isolante (thermos).
- Prévoir des collations santé, comme des fruits, légumes ou fromage.
- Prévoir une bouteille d'eau identifiée à son nom.
- Par mesure de prévention, aucun partage de repas ne peut être fait. De plus, les aliments contenant des arachides ou des noix sont défendus à moins d'un avis contraire.
- La gomme, le chocolat, les bonbons, les croustilles, les boissons énergisantes et les boissons gazeuses sont défendus à moins d'une activité spéciale. Dans ce cas, un mémo vous sera envoyé.
- Il est possible qu'une directive spéciale soit émise si une allergie à haut risque se déclare.

## Service de garde

En plus des heures régulières, il est possible d'inscrire votre enfant au service de garde. Lors de ces moments, nous offrons un service de surveillance et non d'animation. Dans cette période, les enfants s'amuse ensemble et font des activités libres. Le camp de jour ne se tiendra pas responsable des jeunes non-inscrits au service de garde avant et après les heures régulières du camp de jour. Par contre, si votre enfant arrive au terrain des loisirs avant l'heure du début du camp de jour (peu importe la raison), nous nous verrons dans l'obligation de l'inclure au service de garde. Nous vous demanderons alors de payer les sommes dues (5 \$ par période de 10 minutes). Les mêmes règles s'appliquent à la fin de la journée du camp de jour, soit après 16h30.

Par mesure de sécurité, vous devrez vous présenter à l'animateur lorsque vous amèneriez ou lorsque vous viendrez le chercher.

En cas de retard, vous devrez payer les frais sur place la même journée ou au plus tard le lendemain matin.

## Code de vie

Afin d'uniformiser les règlements du programme de camp de jour ainsi que les interventions, l'œuvre des terrains de jeux de Charette s'est dotée d'un code de vie que tous les enfants doivent respecter, et ce, en tout temps. Voici ces règlements et les conséquences qui s'appliquent en cas de non-respect.

### Règlements :

1. **Langage** : un langage convenable et respectueux est requis en tout temps entre les enfants et envers le personnel.
2. **Respect** : aucune forme de violence (physique, verbale, intimidation ou matériel) ne sera tolérée. Les coups, les injures et les menaces, que ce soit envers un enfant ou un animateur, de même que le bris de matériel sont interdits.
3. **Objets personnels** : les objets personnels, tels que cellulaire, jeux vidéo, objets dangereux etc., doivent être laissés à la maison (même durant le service de garde).
4. **Tenue vestimentaire** : une tenue convenable est exigée au camp de jour (vêtements sportifs et adaptés aux activités proposées). L'animateur pourra demander à un jeune de ne plus porter un vêtement s'il le juge inadéquat.
5. **Présence** : si l'enfant doit quitter le parc avant la fin de la journée ou s'il doit quitter avec une personne autre que le parent, un message écrit est obligatoire.

### Conséquences :

6. Avis au parent du comportement inadéquat par l'animateur. À signer et à retourner.
7. Rencontre avec le parent par le responsable du camp de jour.
8. Suspension du camp de jour (le nombre de jours sera à la discrétion du responsable) et une rencontre entre les parents, l'enfant et le responsable avant le retour de l'enfant.
9. Retrait du programme de camp de jour, et ce, sans remboursement.

Pour une infraction jugée grave, le responsable se réserve le droit de donner une conséquence qui tiendra compte de la gravité du geste, et ce sans nécessairement suivre l'ordre de la procédure ci-dessus.

Dans le cas d'un bris volontaire, les parents devront assumer les coûts de remplacement du matériel.

# Politique de remboursement

L'œuvre des terrains de jeux de Charette Inc. se réfère à l'index juridique de la Protection du consommateur de l'Association des camps du Québec pour sa politique de remboursement.

## Annulation et remboursement

Aucun remboursement n'est possible à moins de problème de santé majeur avec une preuve médicale. Le remboursement est à l'entière discrétion de la direction de l'O.T.J. de Charette inc.

## Sorties

Une feuille des activités et des sorties vous a été remis lors de la rencontre de parents. Vous y trouverez toutes les informations nécessaires pour que votre enfant passe une agréable journée (heures de départ et de retour, matériel à apporter, etc.).

### Notes importantes :

- Le port du chandail est obligatoire lors des sorties.
- Si un enfant se présente le matin même de la sortie pour s'inscrire, il est possible qu'il soit refusé si le ratio est atteint.
- Vous pouvez accompagner votre enfant lors d'une sortie en payant les frais.
- Un minimum de 20 enfants est requis pour que la sortie ait lieu.
- Lors des journées de sortie, le camp de jour est fermé aux enfants qui ne participent pas à la sortie car tous les animateurs accompagnent les enfants aux sorties.
- Nous nous réservons le droit d'annuler toute activité extérieur le matin même si les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité ou pour toute raison indépendante de notre volonté.

## Nous joindre

Bâtisse des loisirs, situé au parc Francis-Bellerive au  
(265, rue Armand-A.-Samson)

Municipalité de Charette  
390, rue St-Édouard  
Charette (Québec) G0X 1E0  
819-221-2095, poste : 3310  
[loisirscharette@sogetel.net](mailto:loisirscharette@sogetel.net)

À noter que d'autres activités peuvent s'ajouter au cours de l'été. Merci de suivre la page Facebook du camp de jour (*Camp de jour Charette 2025*) afin de rester informé.



390, RUE ST-ÉDOUARD, CHARRETTE GOX 1E0

**À remettre signé lors de la première journée du camp de jour.**

**Attestation du parent (tuteur légal)**

Je soussigné (e),....., adhère avoir pris  
(Nom du parent/tuteur en lettres moullées)  
connaissance du guide des parents du camp de jour et m'engage à m'y conformer.

Signature : ..... Date ...../...../.....

**Attestation de l'enfant**

Je soussigné (e),....., adhère avoir pris connaissance du  
(Nom de l'enfant)  
du code de vie ainsi que le guide du camp de jour et m'engage à m'y conformer.

Signature : ..... Date ...../...../.....